

SORTIES SCOLAIRES

- LES SORTIES SANS NUITÉES :

- Sortie obligatoire pendant le temps scolaire : inscrite à l'emploi du temps (y compris temps méridien), information aux parents, assurance facultative, gratuité, validation de la responsabilité du directeur

- Sortie facultative hors temps scolaire : autorisation des parents , assurance obligatoire, validation de la responsabilité du directeur.

Formulaires : utilisation obligatoire

<https://eps71.cir.ac-dijon.fr/textes/sorties-scolaires/#reg>

Attention à porter aux élèves en situation de handicap accompagnés

- TAUX D'ENCADREMENT :

Elémentaire :

sortie de proximité (sortie qui ne dépasse pas la demi-journée) : l'enseignant seul est possible,

sortie sans nuitée : 2 adultes dont au moins l'enseignant jusqu'à 30 élèves, puis 1 adulte supplémentaire pour 15 élèves,

voyage scolaire : 2 adultes dont au moins l'enseignant jusqu'à 24 élèves, puis 1 adulte supplémentaire pour 12 élèves.

Maternelle :

- **sortie de proximité** : 2 adultes dont l'enseignant jusqu'à 24 élèves, puis au-delà 1 adulte supplémentaire recommandé,

- **sortie sans nuitée et voyage scolaire** : 2 adultes dont au moins l'enseignant jusqu'à 16 élèves, puis 1 adulte supplémentaire pour 8 élèves.

SORTIES VÉLO TAUX D'ENCADREMENT



TAUX D'ENCADREMENT OBLIGATOIRE : 2 ADULTES PAR GROUPE

-> **Jusqu'à 12 élèves** : 2 personnes qualifiées ou 1 personne qualifiée* et 1 personne bénévole agréée

-> **Au-delà de 12 élèves** : 1 personne supplémentaire par tranche de 6 élèves, qualifiée ou bénévole, agréée.

Les taux d'encadrement s'entendent par classe.

** On entend par personne qualifiée les enseignants de l'école, les titulaires d'un Brevet d'Etat cyclisme ou VTT, les professeurs d'EPS en activité.*

→ Encadrement idéal: 2 adultes pour 8 élèves

Exemples:

Classe de 18 élèves: 2 groupes minimum (9/9) → 4 adultes

Classe de 15 élèves: 2 groupes minimum (7/8) → 4 adultes

**Classe de 24 élèves: 2 groupes minimum (12/12) → 4 adultes mais... préférer 8/8/8
avec 6 adultes**

Classe de 25 élèves: 3 groupes minimum (8/8/9) → 6 adultes

AGRÉMENTS ET RECHERCHE D'HONORABILITÉ

Sorties vélo sur voie publique

SRAV: toutes les personnes qui accompagnent une sortie vélo doivent être agréées ou qualifiées.

Tableau d'agrément: liste de toutes les personnes:

premières demandes **ET** renouvellements

<https://eps71.cir.ac-dijon.fr/intervenants-externes-2-2/>

→ **Le tableau pré rempli est à envoyer au CPC** en charge du dossier SRAV
(Olivier GENELOT/CPC Chalon 2) qui transmettra à la DSDEN après la formation.

Si pas de nouveaux parents à agréer, envoyer la liste des parents à renouveler uniquement.

 christine.veuillet@ac-dijon.fr

Le document « organiser une sortie sur route » doit être complété avec attention et envoyé au CPC avant la sortie.

https://eps71.cir.ac-dijon.fr/wp-content/uploads/sites/2/organiser_une_sortie_cyclisme_sur_route2024.pdf

CYCLES NATATION

Écoles de Chalon ville et Grand Chalon :

→ Demandes *Accompagnateurs natation scolaire* à envoyer directement à la DSDEN : bien vérifier les infos !

<https://eps71.cir.ac-dijon.fr/intervenants-exterieurs-2-2/>

 christine.veuillet@ac-dijon.fr

(Si retour avec personnes barrées: renvoyer un tableau avec les corrections)

Des réunions d'informations avant chaque cycle sont proposées.

Une formation obligatoire pour les T1 le 25 septembre. Ouverte également à tous les enseignants volontaires. (en partenariat avec les BEESAN du grand Chalon).

Écoles secteur St Rémy et Chagny

- Les accompagnateurs bénévoles doivent suivre une formation agrément obligatoire car ils peuvent être amenés à gérer un groupe d'élèves
- les tableaux complétés sont transmis au CPC qui transmettra à l'issue de la formation à la DSDEN.

Tableau d'agrément: liste de toutes les personnes :
premières demandes **ET** renouvellements

Si pas de nouveaux parents à agréer, envoyer la liste des parents à renouveler uniquement.

AISANCE AQUATIQUE



L'aisance aquatique se construit dans un bassin où le pratiquant n'a pas pied et sans matériel d'aide à la flottaison.

Elle vise une expérience positive de l'eau et une adaptation au milieu aquatique

Deux ou Trois sessions cette année de 8 séances pour les GS/CP : octobre/décembre et juin (en négociation).

Priorités : QPV + écoles n'ayant jamais participé au dispositif.

APQ

Les APQ (Activités Physiques Quotidiennes) se poursuivent cette année.

Des défis APQ seront proposés à nouveau dans l'année voire un défi académique.

Pour vous aider à la mise en oeuvre

<https://cpdeps71.netboard.me/30minutesapq71/>

